

La FNEC FP-FO est intervenue lors des deux derniers comités techniques ministériels pour dénoncer la rentrée catastrophique qui se prépare en termes de postes et de recrutement de personnels, en particulier compte tenu de l'effondrement du nombre de lauréats aux concours.

CTM du 8 juin :

La FNEC FP-FO a déclaré sur ce point :

« De façon unanime, les fédérations de l'Éducation nationale se sont adressées à la Première ministre pour exiger un moratoire sur les suppressions de postes présentées dans les Comités Techniques cette année. Que comptez-vous faire ?

Alors que nous vous alertons sur l'effondrement du nombre d'admissibles aux concours, alors que les personnels manquent cruellement dans les écoles, les établissements, les services, vous répondez : « nous allons y arriver ».

La réalité, c'est que la situation s'annonce catastrophique à la rentrée 2022.

Cette situation est d'ores et déjà utilisée pour multiplier le recours aux contractuels, précaires et sous-payés pour continuer à avancer dans l'uberisation de l'École publique... A Créteil, à Versailles, à Amiens, les rectorats organisent des « job dating » ! A qui voulez-vous faire croire que l'on peut recruter un enseignant en 30 minutes ? C'est offensant pour les enseignants, pour les élèves et leur famille.

Pour la FNEC FP-FO, il n'y a aucune fatalité à cet effondrement. Ce sont les mesures prises par les gouvernements successifs, et qu'aucun d'entre eux n'a jamais remis en cause, qui ont provoqué, pour ne pas dire « planifié » cette situation :

- la masterisation des concours à laquelle la FNEC FP-FO s'était opposée ;*
- la réforme Blanquer des concours, avec un recrutement post BAC+5, qui assèche encore plus le vivier des candidats ;*
- le blocage quasi ininterrompu de la valeur du point d'indice depuis 2010 générant un effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires et donc des enseignants ;*
- la multitude des réformes qui ont dégradé les conditions de travail des personnels et saccagé l'École publique.*

Ces faits ne peuvent que conforter la FNEC FP-FO dans son exigence d'abrogation de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours.

La FNEC FP-FO soutient toutes les initiatives prises par les personnels pour faire valoir leurs légitimes revendications. En particulier, elle soutient le rassemblement prévu le 15 juin, devant votre ministère, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, pour exiger l'organisation dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année scolaire, de concours supplémentaires de recrutement, ouverts aux étudiants de niveau L3. C'est également le sens du vœu adopté par FO, la FSU, la CGT et SNALC au CTA de Versailles.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre, qu'une délégation soit reçue le 15 juin. »

Réponse du ministère :

« Nous n'avons pas été en vacances, tous les services ministériels ont continué à travailler sur la préparation de la rentrée. Nous ne découvrons pas les difficultés largement médiatisées, il y a eu de nombreuses réunions spécifiques sur le nombre d'inscrits aux concours, notamment pour la région parisienne. Nous avons un attachement tout particulier à fidéliser les contractuels, notamment pour Paris, Créteil, Versailles, avec un courrier des recteurs à chaque contractuel pour prolonger leur contrat au 31 août. On se donne les moyens. Nous serons aussi particulièrement attentifs aux listes complémentaires avec un recours au maximum chaque fois que ce sera possible.

La baisse des inscrits aux concours est un effet mécanique de la réforme des concours. C'est un phénomène général y compris pour les concours de la Fonction publique. »

La FNEC FP-FO a alors proposé un vœu qui s'inscrit dans les revendications portées par les personnels lors du rassemblement du 15 juin et au CTA de Versailles où il a été voté par la FSU.

Vœu FO concours exceptionnel

« Les organisations syndicales du CTMEN ont pris connaissance du nombre historiquement bas et inquiétant de candidats admissibles dans plusieurs concours de recrutement des personnels enseignants, dans le 1er comme dans le 2nd degré.

La rentrée s'annonce catastrophique. Après l'académie de Versailles, c'est au tour de celle d'Amiens de décider d'un recrutement « express » d'enseignants par le biais de « job dating ».

Nos organisations syndicales défendent l'Ecole publique et s'opposent à la contractualisation massive dans l'Éducation nationale.

De manière exceptionnelle, elles demandent l'organisation dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année scolaire, de concours supplémentaires de recrutement, ouverts aux étudiants de niveau L3, afin d'élargir le vivier des candidats potentiels et de permettre que les postes vacants soient pourvus par des enseignants sous statut, avec la mise en place d'une formation permettant, notamment, à ces lauréats fonctionnaires stagiaires de valider à terme une équivalence M2. »

Les votes lors de ce vœu n'ont pas manqué de nous étonner :

FSU contre, UNSA contre, SGEN contre ;

FO pour, CGT pour, SNALC pour.

Ainsi la FSU au plan national vote l'inverse de ce qu'elle vote à Versailles !

Elle vole au secours du ministre qui peut ainsi balayer d'un revers de main la seule solution à même de parer à la catastrophe pour la rentrée : la tenue de concours exceptionnels niveau licence. Il peut ainsi poursuivre la logique de la contractualisation et des « Job dating », si tant est qu'il parvienne à recruter par ce biais.

Vœu FO retrait de la réforme Blanquer du concours

La FNEC FP-FO a proposé également un vœu pour revendiquer le retrait de la réforme Blanquer du concours qui repousse d'un an (fin de master 2) l'accès au concours, qui place à temps complet une majorité de stagiaires, qui instaure les étudiants contractuels alternants, exploités et sous-payés, en lieu et place de personnels sous statut : *« Les organisations syndicales revendiquent le retrait de la réforme des concours engagée par le ministre Jean-Michel Blanquer. »*

Là-aussi, les votes sont pour le moins étonnants :

**FSU, SGEN ne prennent pas part au vote ;
UNSA, CGT abstention ;
FO, SNALC pour.**

CTM du 28 juin :

Au CTM du 28 juin, alors que les admissions sont connues et que des listes complémentaires ont été établies pour certains concours, la FNEC FP-FO réaffirme :

« Face à l'effondrement du nombre de candidats aux concours et la rentrée catastrophique que vous préparez, la FNEC FP-FO réaffirme qu'il est urgent d'organiser des concours exceptionnels partout où c'est nécessaire, avec recrutement au niveau licence. Nous vous l'avons demandé lors de notre audience. Comment faire par exemple en Ile-de-France où il manquera plus de 2 000 postes de professeurs des écoles ? Les postes doivent être pourvus par des personnels sous statut dès maintenant et à hauteur des besoins. Les lauréats sur listes complémentaires doivent être recrutés pour faire face aux besoins, au manque de remplacement. La généralisation de la contractualisation qui remet en cause le Statut et qui montre toute ses limites en termes de recrutement ne peut être la solution. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la masterisation et de la réforme du concours du ministre Blanquer. »

La FSU propose à son tour un vœu :

« Les résultats d'admissions au CRPE 2022 sont catastrophiques : En île de France, seulement un poste sur 3 est pourvu au concours externe. D'autres académies perdent également des postes, faute de candidat-es en nombre suffisant. Au total, ce sont donc 2173 postes, tous concours confondus, qui ne seront pas pourvus, ce qui laisse présager une rentrée chaotique et des conditions de travail très dégradées pour les enseignant-es et leurs élèves.

Les organisations syndicales demandent que les listes complémentaires, partout là où c'est possible, soient ouvertes, abondées et que les lauréat-es soient recrutées.

Il faut aussi permettre aux académies déficitaires d'appeler les lauréat-es sur LC des autres académies, sur la base du volontariat. »

La FNEC FP-FO est en accord avec les deux premiers paragraphes de ce vœu et en désaccord avec la dernière phrase qui pose problème.

En effet, il remet en cause le principe du concours académique pour les professeurs des écoles et met en place une forme de concours national, contraire au statut particulier des PE. Même sur la base du volontariat, les personnels seraient placés devant un choix cornélien, susceptible d'avoir des conséquences sur leur affectation à très long terme.

Exemple : si un candidat sur liste complémentaire de Lyon est appelé pour aller à Créteil, il ne pourra plus être appelé par la suite pour aller à Lyon... Et c'est un autre candidat sur liste complémentaire, moins bien classé, qui sera pris à Lyon.

Ce paragraphe est de plus contradictoire avec l'exigence de recrutement de la totalité des candidats sur les listes complémentaires formulée au deuxième paragraphe. En effet, puisque que les besoins en termes d'ouverture de postes et de remplacements sont criants partout, tous les candidats sur listes complémentaires doivent être recrutés dans leur académie ! C'est d'ailleurs ce que le ministère a été contraint de concéder suite à la puissante grève du 13 janvier en recrutant la totalité des lauréats sur la liste complémentaire dans le premier degré.

De fait cette phrase s'oppose à l'exigence de mise en place d'un concours exceptionnel niveau licence, à Créteil et Versailles notamment, et ne peut qu'aboutir à limiter, voire interdire, le recours aux listes complémentaires dans les autres académies dans le cadre d'un pseudo concours de recrutement national.

Exemple : sur l'Académie d'Amiens, il y a 25 « listes complémentaires », ce qui est très largement insuffisant. S'ils sont appelés sur Créteil ou Versailles, cela veut dire qu'il y a suffisamment de reçus sur Amiens ?

La FNEC FP-FO a donc demandé à la FSU de retirer ce dernier paragraphe et a proposé d'ajouter l'amendement suivant : « *Il faut aussi prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires pour permettre le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins, en particulier dans les académies déficitaires.* » Cet amendement permettait de pointer les difficultés particulières de certaines académies.

La FSU a intégré cet amendement mais a refusé de retirer la phrase problématique.

Par conséquent, la FNEC FP-FO, partageant plusieurs revendications de ce vœu mais refusant cette dernière formule, a été la seule fédération à ne pas le voter et s'est abstenue.

La remarque effectuée par le ministère suite à ce vœu, « *cela nous ouvre des possibilités* », est lourde de sens.

La FNEC FP-FO réaffirme que l'urgence du moment, qui ne manquera pas de ressurgir à la rentrée, c'est le recrutement de la totalité des listes complémentaires, leur ré-abondement là où c'est nécessaire, la mise en place en urgence de concours exceptionnels niveau licence, d'abrogation de la loi Blanquer et de la masterisation, une véritable augmentation du point d'indice dans la Fonction publique, pas l'aumône de 3,5 % qui ne compense même pas l'inflation.

Montreuil, le 29 juin 2022